

Notes pour l'événement parallèle du 1^{er} mai 2008

Ghislain Picard :

Le Canada ne peut pas se vanter d'être une grande nation, tant et aussi longtemps qu'on y retrouvera des communautés vivant dans des conditions comparables à celles du tiers-monde. *Canada cannot boast about being a great nation as long as we find communities living in conditions comparable to those in the Third World.*

Cela vaut également pour le Québec qui veut se faire reconnaître comme nation, mais qui néglige les descendants des peuples qui ont occupé et développé ce territoire, bien avant l'arrivée de Christophe Colomb.

Pourtant, les peuples autochtones du Québec forment des nations reconnues par l'Assemblée nationale depuis 1985 et ont des droits reconnus et protégés par la Constitution canadienne ainsi que par plusieurs instruments de droit international. Le plus récent de ces instruments est la Déclaration internationale des droits des peuples autochtones, adoptée le 13 septembre 2007 par l'Assemblée générale de l'ONU. Je vous rappelle que cette déclaration a été appuyée massivement par 143 pays. Seuls quatre pays ont voté contre, dont le Canada, qui a ainsi terni sa réputation de protecteur des droits de l'homme sur la scène internationale.

At the same time, I have to point out that the Canadian Parliament recently passed a motion endorsing the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. The recognition of this Declaration by the House of Commons testifies to the legitimacy and the relevance of this instrument in the Canadian system. The only members of Parliament who voted against the motion were those from the Conservative Party.

Hier, avec la participation de Richard Desjardins, nous avons présenté le documentaire « Le peuple invisible », un film choc qui secoue l'indifférence à l'aide d'une palpitante leçon d'histoire et d'un portrait alarmant de la nation algonquine. Je tiens à remercier Richard Desjardins pour sa participation, sa générosité et son œuvre utile.

Il est primordial de montrer à la face du monde que le Canada n'est pas le paradis des conditions de vie, contrairement à l'image qui est véhiculée et qui ne tient pas compte de la situation des Premières Nations. *It is essential to show the world that Canada, contrary to the image it projects, is not a paradise in terms of the living conditions there. That image does not reflect the situation of the First Nations.*

Créée en 1985, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) est un lieu de rencontre permanent des dirigeants des 43 communautés (ou Premières Nations), représentant dix (10) nations distinctes : les Abénaquis, les Algonquins, les Atikamekw, les Cris, les Hurons-Wendat, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, les Innus et les Naskapis.

L'APNQL fonctionne un peu comme l'ONU. Les Chefs mandatent l'APNQL pour développer divers programmes, projets et politiques dans toutes les sphères d'activités. Il peut s'agir de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de l'habitation, de la protection des territoires et des ressources naturelles, de la sécurité publique ainsi que des questions d'ordre politique, telles que les relations de gouvernement à gouvernement.

J'ai l'honneur aujourd'hui de présider cet événement parallèle qui porte sur l'avenir des Premières Nations du Québec. Vous entendrez la Grand Chef de Conseil de la nation atikamekw, Éva Ottawa, le Grand Chef du Conseil de la nation anishinabeg, Lucien Wabanonik, le Chef du Conseil des Innus de Ekuanitshit, Jean-Charles Pietacho, et le cinéaste Richard Desjardins.

Jean-Charles Pietacho : Un portrait de la situation socioéconomique

Notre présence nombreuse ici cette semaine, ainsi que la tenue de cet événement parallèle sur les jeunes des Premières Nations du Québec sont une indication claire de l'importance que nous accordons à ce sujet d'une grande complexité. Nos enfants et nos jeunes représentent notre avenir. Or, le temps avance, les lunes passent et les besoins se font de plus en plus grands dans nos communautés qui affichent un taux de natalité très important.

Quel est l'avenir des enfants des Premières nations au Québec? La question est simple, mais la réponse ne l'est pas autant. Le Québec est une société riche et progressiste. Elle offre à tous ses immigrants la possibilité de trouver un emploi, de recevoir tous les soins médicaux et l'assistance sociale nécessaire à la dignité humaine. Elle propose des accommodements raisonnables pour faciliter l'intégration des cultures différentes. Comment alors expliquer qu'on retrouve une partie de la population qui souffre, dont les conditions de vie s'apparentent à celles du Tiers-monde et qui, pourtant, était la première à vivre sur ce territoire?

Les Premières Nations ont accommodé les Européens lors de leur arrivée ici, il y a 500 ans. Depuis, ces accommodements ont diminué et sont devenus déraisonnables. Aujourd'hui, il existe une énorme disparité entre la qualité de vie des Premières Nations et celle des autres Québécois. Ce constat, véritable tache noire pour le Québec, a été confirmé par *l'Enquête longitudinale sur la santé des Premières Nations*, publiée en 2006. À partir de ce constat, les Premières Nations ont élaboré de manière aussi minutieuse que consciencieuse un *Plan directeur en santé et services sociaux des Premières Nations*. Ce plan, rendu public en décembre 2007, contient des solutions qui visent à remédier aux grands maux qui affectent les populations des Premières Nations.

Le plan est ambitieux, puisqu'il vise la parité absolue en santé, à travers des changements structurels importants et innovants.

It is important to remember that in 1996, a Royal Commission Report on Native People made light of the amplitude of the problem: poverty, suicide, drug and alcohol dependency, welfare and violence. The Report was 4,000 pages and costs 58 million dollars and over 400 recommendations were proposed in order to change things.

In 1999, the United Nations Committee on Human Rights, following an investigation on Native People living in Canada, claimed: "The situation of Natives remains the most pressing problem confronting Canadians". Since then, not much has changed, while the socioeconomic conditions of the First Nations have continuously deteriorated. As examples, the diabetes rate has risen from 10% to 15% in the last five years and the unemployment rate is 30% below the provincial average. Combine that to a 2.5% demographic raise and it is easy to imagine the extent of the pressure facing the communities.

Over half of the population within these communities is under 25 years old. For the majority of these young people, the outlook for the future is limited, very limited.

Voici quelques chiffres :

- Plus de 50 % de la population des Premières Nations a moins de 25 ans
- L'âge médian est de 24,7 ans chez les Premières Nations alors qu'il est de 37,1 ans au Québec
- Le taux de natalité est de 23,4/1000 comparé au taux du Québec qui est de 10,3/1000
- 60,4 % des adultes des Premières Nations ont un revenu annuel de 20 000\$ et moins
- Plus de 20,2 % bénéficient de l'assurance-emploi contrairement à 9,6 % chez les Québécois
- Près de 28 % des adultes bénéficient de l'assistance sociale comparativement à 7,4 % pour les Québécois
- En 2006, sur les 12 500 maisons des Premières Nations du Québec, 4 200 étaient surpeuplées
- Au Québec, le nombre d'enfants des Premières Nations sous le seuil de pauvreté est 2,5 fois supérieur à celui des autres enfants
- **Le Canada se classe au 4^e rang selon l'Indice de développement humain**
- **Pourtant, selon le même indice, les Premières Nations du Québec se classent au 68^e rang**
- **En 1995**, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) stipulait que le taux de suicide était de **cinq à six fois** plus élevé chez les jeunes autochtones que chez les jeunes canadiens.
- **En 2007**, l'Unicef mentionne dans son rapport que 31 % des enfants des Premières Nations disent avoir des pensées suicidaires et que le taux de suicide est de **huit à dix fois** supérieur à celui des autres jeunes canadiens

Pourtant :

- 46,5 % de la population des Premières Nations a de la difficulté à accéder aux soins de santé contre 12,5 % des Canadiens

Principaux constats :

- Persistance de la pauvreté et accroissement de la population
- Très lourdes problématiques de santé et services sociaux
- Accès restreint aux services (isolement, langue, culture, etc.)
- Insuffisance alarmante de ressources humaines en santé et services sociaux localement
- Manque d'infrastructures

Il apparaît donc essentiel, voire urgent, d'enclencher le processus qui nous permettra de renverser la vapeur. Sinon, l'écart continuera de s'accroître entre les Premières Nations et le reste de la population. À ce sujet, je laisse la parole à la Grand Chef Ottawa qui vous parlera de façon plus spécifique du secteur de l'éducation, un facteur évidemment crucial pour l'avenir de nos peuples.

Grand Chef Éva Ottawa :

Selon le rapport de la vérificatrice générale de 2004, l'écart de scolarisation entre les membres des Premières Nations et les autres Canadiens, plutôt que de chuter, est passé de 23 ans en 2000 à 28 ans en 2004. De plus, l'éducation chez les Premières Nations demeure

assujettie à un grave problème de sous-financement chronique de la part du gouvernement fédéral. Ce sous-financement est, en quelque sorte, inexplicable, puisqu'un nombre important d'études, réalisées par le gouvernement fédéral lui-même, dépeint cette problématique récurrente.

À l'heure actuelle, les écoles des Premières Nations (situées dans les communautés) dépendent d'une formule de financement élaborée de manière inéquitable en 1988. Celle-ci n'a même pas été indexée au coût de la vie depuis 1996. Or, selon Statistique Canada, les dépenses globales par élève dans les écoles publiques du Canada ont augmenté de 24 % entre 1997-1998 et 2003-2004. Pourtant, pendant la même période, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a plafonné à 2 % le taux d'augmentation offert aux Premières Nations!

La formule de financement ne tenait, et ne tient toujours pas compte de réalités auxquelles doivent pourtant faire face toutes les écoles du Québec, telles que les coûts associés à l'intégration de la technologie et les coûts de l'exploitation des bibliothèques dans les écoles. L'enveloppe financière fédérale des écoles autochtones ne tient même pas compte des coûts associés au suivi des réformes provinciales, qui ont pourtant un impact majeur sur le curriculum, sur les heures d'enseignement et les mesures de soutien comme l'aide aux devoirs. Le financement ne couvre pas non plus des besoins pour le moins essentiels en milieu autochtone, tels que les coûts associés à la formation professionnelle, pas plus qu'il ne prévoit des montants pour les coûts associés à des activités parascolaires de sport et de loisirs. On peut imaginer toutes les réalités sociales qui découlent de ces manques, particulièrement pour des communautés isolées, ce qui est le cas de la plupart des Premières Nations du Québec.

Comment faire pour lutter contre le décrochage quand on a zéro pour des programmes sportifs, zéro pour la formation professionnelle et zéro pour l'achat de livres? Il va sans dire que les conséquences sociales du sous-financement ont des répercussions directes dans la salle de classe, et viennent alourdir davantage le manque de ressources.

Dans son rapport de 2003-2004, Statistique Canada indiquait que, entre 1997-1998 et 2003-2004, les coûts par étudiant au Canada avaient augmenté en moyenne de 24 %, ce qui dépasse le taux d'inflation. Le financement n'a pas suivi la même courbe de croissance, créant par conséquent un déséquilibre qu'une simple indexation ne suffira pas à rétablir.

La formule de financement des écoles des Premières Nations ne tient aucunement compte des particularités culturelles et régionales des communautés, alors qu'il est reconnu qu'un système d'éducation se doit d'en tenir compte. Cet aspect a également un impact financier qui n'est pas comblé, et avec lequel les communautés doivent composer.

Quelques statistiques éclairantes :

- 10,1 % des enfants ont doublé une année scolaire avant l'âge de 12 ans
- 50,4 % des adolescents ont doublé une année scolaire
- 90 % des jeunes des Premières Nations n'arrivent pas à terminer leur secondaire avant l'âge de 18 ans.

Des milliers d'enfants ne peuvent s'adonner adéquatement à leurs études, parce que leurs maisons sont surpeuplées. De nombreuses Premières Nations font en effet face à une crise importante du logement. À moins de mesures rapides, les conditions de logement qui sont

déjà inacceptables ne vont qu'empirer, d'autant plus que la croissance de la population sur les réserves est deux fois plus élevée que la moyenne canadienne.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement convenable a d'ailleurs fait un constat alarmant de la situation. Dans un rapport préliminaire rendu public en octobre 2007, il se disait scandalisé par la situation des politiques et du financement du Canada en ce qui a trait au logement autochtone. Il a sévèrement critiqué le Canada pour ses violations des nombreuses conventions des Nations Unies. Il a également fait appel à un contrôle du logement par les Autochtones.

Le constat est facile à faire au Québec. Le logement est en crise chez les Premières Nations et cette situation n'est pas étrangère aux problèmes sociaux rencontrés localement.

Les besoins sont énormes, alors que la construction actuelle de logements ne répond qu'à 15 % du besoin.

Quand on sait que le problème du logement inadéquat constitue l'un des principaux facteurs responsables des iniquités vécues par des milliers d'enfants autochtones, il y a lieu d'être très inquiets pour l'avenir. Je le suis.

Notre objectif est de construire 10 000 nouvelles unités d'ici 10 ans.

En travaillant en concertation avec les Premières Nations, le Canada doit mettre en œuvre la solution des Premières Nations, qui comprend deux parties :

1. D'abord, un investissement massif immédiat dans le logement social pour éliminer la crise d'ici 5 ans
2. Ensuite, initier des négociations fédéral-Premières Nations concernant la juridiction sur le logement.

À cet égard, la reprise du contrôle de nos affaires est assurément l'enjeu principal, particulièrement à l'égard de nos territoires ancestraux. Pour vous en parler, le Grand Chef Wabanonik.

Grand Chef Lucien Wabanonik : le droit à la cogestion

Je vous parlerai en effet de l'épineuse question de l'accès aux terres et aux ressources.

Depuis déjà très longtemps, nous pouvons même dire depuis toujours, les Premières Nations ont contesté la perte de leur assise territoriale et l'accès aux ressources. Les Premières Nations du Québec n'ont jamais cédé leurs titres et leurs droits sur leurs territoires ancestraux. Depuis 1973, la Cour suprême du Canada a réitéré à maintes reprises que l'occupation ancestrale du territoire par les Premières Nations leur confère, en droit canadien, un titre sous-jacent au titre de la Couronne. En conséquence, les provinces canadiennes ne détiennent pas, et n'ont jamais détenu, des droits exclusifs sur les terres publiques. Leur droit de propriété est subordonné au titre aborigène (ou titre indien) et aux autres droits ancestraux.

De plus, la *Loi constitutionnelle de 1982* garantit les droits ancestraux des peuples autochtones. Ces droits comprennent les droits ancestraux, dont le titre aborigène qui

reconnaît aux Premières Nations le droit de faire usage et d'occuper leurs terres en exclusivité.

Comme vous le savez trop bien, et comme l'ont maintes fois souligné les multiples rapports des Nations Unies, dans tous les pays où se trouvent des Autochtones, ceux-ci vivent généralement dans la pauvreté et sont marginalisés. Nous avons été injustement dépossédés de notre territoire, de notre culture, de notre identité, de notre mode de vie et de notre dignité.

Le Canada est un pays colonial. Les problèmes sociaux qui nous accablent découlent directement de la nature coloniale du Canada et de la province de Québec qui en fait partie. Ils découlent aussi d'une grande ignorance chez la plupart de nos concitoyens non autochtones, qui ne connaissent pas les réalités fondamentales de l'histoire de leur propre pays.

Nous manifestons de nos jours, comme plusieurs d'entre vous, la volonté de nous en sortir et d'assumer la maîtrise de notre propre développement, conformément au droit fondamental, consacré depuis 50 ans par le droit international, de tous les peuples de disposer librement d'eux-mêmes. Nous savons que nos territoires ancestraux occupent une position stratégique au Canada en regard du développement forestier, minier et hydroélectrique. Ce développement ne devrait pas avoir lieu sans notre pleine participation, sans une entière reconnaissance de nos droits, sans une protection réelle de notre environnement naturel et sans compensation pour les atteintes à nos droits.

L'intolérance et la résistance qui s'opposent à nos revendications légitimes sont mal fondées et découlent d'une profonde incompréhension que les gouvernements du Québec et du Canada ont le devoir de dissiper.

Le partenariat avec nous pour la gestion des ressources naturelles sur notre territoire est la seule solution honorable pour l'avenir.

Au Canada, il existe heureusement un instrument qui existe rarement ailleurs : une garantie constitutionnelle des droits ancestraux des peuples autochtones depuis 1982. Mais malgré cette garantie constitutionnelle, la protection des droits n'est pas facile. Au contraire, il apparaît que les gouvernements n'ont jamais renoncé à leur politique de négation des droits ou, quand ce n'est pas possible de les nier, de vouloir les éteindre. Pour faire bouger les choses, il semble que les Premières Nations n'aient pas beaucoup d'options : devant l'immobilisme des gouvernements, nous avons la possibilité d'aller devant les tribunaux. Ce chemin est long, coûteux et incertain, mais il est parfois utile.

Rappelons que la Convention de la Baie James de 1975, le seul traité moderne au Québec et le premier au Canada depuis près d'un siècle, est un règlement hors-cour. Il en est de même de la principale modification de ce traité en 2001, connue sous le nom de Paix des Braves. Mais ce traité a aussi, malheureusement, éteint les droits et titres de tous les peuples autochtones, incluant les Premières Nations, tels que les Algonquins, qui ne sont pas signataires du traité.

Les pressions internationales peuvent aussi être utiles. Le peuple cri du Québec a dû lui-même se présenter ici, aux Nations Unies, pour dénoncer les atteintes à leurs droits avant d'obtenir un règlement.

L'histoire démontre donc qu'il n'est pas possible d'obtenir un traité au Québec sans des procédures judiciaires ou sans une pression politique internationale. Les traités au Québec ne sont pas signés parce qu'ils sont justes ou nécessaires. Ils sont signés parce que les gouvernements du Québec et du Canada ne peuvent pas faire autrement, c'est-à-dire quand la pression extérieure les oblige.

Sur le plan judiciaire, la Cour suprême du Canada a confirmé avec force, dans les affaires Haïda Nation et Taku River, ce qu'elle avait déjà énoncé plusieurs fois, à savoir que les peuples autochtones doivent être consultés et accommodés AVANT que ne commencent des projets de développement des ressources naturelles. Il s'agit clairement d'une obligation juridique de nature constitutionnelle. Le gouvernement du Québec, qui a compétence sur les ressources naturelles, est clairement en défaut de remplir ses obligations.

Dans l'affaire Haïda Nation, la Cour suprême du Canada a aussi ouvert de nouvelles perspectives. Pour la première fois, elle a reconnu la souveraineté autochtone. Elle a indiqué que « les traités permettent de concilier la souveraineté autochtone préexistante et la souveraineté proclamée de la Couronne ». Il s'agit ici de la Couronne canadienne, qui est le symbole juridique de la souveraineté du Canada.

La Cour suprême indique ici que la souveraineté canadienne n'est pas complète sur le plan juridique, même si elle existe dans les faits, tant qu'elle n'aura pas été réconciliée avec la souveraineté autochtone antérieure.

Les peuples autochtones du Canada ont toujours affirmé leur souveraineté sur leurs territoires et leurs ressources naturelles. Ils n'acceptent de limiter cette souveraineté préexistante que par la voie de traités conclus dans des conditions honorables.

La souveraineté de nos peuples sur nos territoires ancestraux comprend à tout le moins les éléments suivants :

Premièrement, un droit de cogestion, qui comprend celui de développer soi-même le territoire, celui de consentir au développement par des tiers au moyen d'une entente formelle, et celui de ne pas développer certains sites. Il comprend également le droit de remettre en question les politiques gouvernementales applicables aux ressources naturelles, comme l'a clairement indiqué la Cour suprême dans les jugements mentionnés;

Deuxièmement, le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, ce qui signifie que cette autonomie ne découle d'aucune manière d'une délégation de pouvoirs issue d'une loi fédérale ou provinciale;

Troisièmement, le droit à une compensation pour les atteintes majeures à notre territoire, et le droit au partage des fruits du développement;

Quatrièmement, le droit à une protection accrue de notre environnement, particulièrement de nos forêts boréales dont la santé est vitale pour l'avenir de l'écosystème planétaire que nous partageons tous et qui permet notre existence. La forêt québécoise est surexploitée depuis des décennies en raison de la folle inconscience des gouvernements successifs du Québec. Ces gouvernements ont permis et encouragé le saccage du patrimoine naturel de tous les Canadiens, qui est aussi le patrimoine naturel de l'humanité, au mépris de ses gardiens millénaires, nous, les Premières Nations.

Les Algonquins du Québec, tout comme l'ensemble des peuples autochtones du Québec et du Canada, forment un peuple millénaire sur ce continent et ont la ferme intention de sortir définitivement du sous-développement.

Richard Desjardins parle du « Peuple invisible », en parlant des Algonquins. Les Premières Nations sont invisibles, parce que les gouvernements ferment les yeux. Peut-être que notre présence ici fera ouvrir des yeux.

Pour nous, nos droits et titres ancestraux, ça veut dire :

- Nos forêts et nos terres sont nos églises, notre spiritualité, nos écoles, nos médecines;
- C'est là que nos ancêtres ont été mis en terre, ces terres sont sacrées, le Créateur nous a mis ici, c'est par sa seule volonté que nous sommes ici;
- Nous appartenons à la Terre, nous appartenons en ces lieux que nos pères avant nous ont marché;
- Nous voulons subsister, nous voulons que nos sociétés puissent se développer en respect de nos droits et notre culture;
- Nous refusons d'éteindre ou céder nos droits et titre ancestraux;
- Plutôt, nous voulons les faire reconnaître et les mettre en valeur pour le bénéfice de l'humanité.

Meegwetch